



MESSIMY
SUR SAÔNE

I N F O

V I L L A G E

N° 116 — FEVRIER 2019



- Infos Mairie - P 4 à 5

- Vie Economique - P 7 à 8

Echange avec les commerçants de Messimy sur Saône

- Cap sur les Commissions

Liste des Membres, Communications, Finances, Sécurité, Environnement, Travaux, Bâtiments, Voirie, Scolaire

- Vie Associative - Animations - P 19 à 29

Bibliothèque, école, les associations, date annonce manifestation, ...

- Côté Pratique ... info - P 30

Etat civil, hauteurs d'eau, SMICTOM, Groupement paroissial

- A vos Plumes - P 31

A lire ou à écrire ...

- Conseil Municipal - P 32

En Encart:

- journal du Syndicat des Rivières...
- Liste des associations
- Calendrier des manifestations

Infos Mairie

En encart pour 2019, vous trouverez le calendrier des manifestations, les listes des associations.

En cas d'urgence ...

Deux défibrillateurs sont installés sur notre commune.

Ces appareils sont disponibles à tous. Cour de la Mairie et Salle Polyvalente.

Comme chaque année, le CCAS organise son traditionnel repas le dimanche 3 mars 2019 à la salle polyvalente. Une invitation sera envoyée à nos aînés courant février.

Rendez-vous pour la journée citoyenne / nettoyage des bords de Saône / extérieurs du village le samedi 27 avril 2019. Rendez-vous à 9 h 30 devant la Mairie. Il est très fortement conseillé de se munir de bottes et de gants pour cette opération.

Mairie horaires d'ouverture au public:

Mardi – Jeudi – Samedi

de 9 heures à 11 heures 30 et

vendredi de 13 heures 30 à 16 heures

Tel 04.74.67.80.77 - Fax 04.74.67.94.58

mairie.messimysursaone@orange.fr

site internet : www.messimysursaone.fr

Permanence de M. le Maire ou des Adjointes le samedi matin de 10h à 11h30

Responsable de la publication: Jean-Claude MOURREGOT

Réalisation et distribution : Pierre Ruiz, Agnès Velu, Jean-Claude Mourregot, Nathalie Feltrin, Philippe Brunel.

Mise en page: Christine Brillant - Tirage en 580 exemplaires - Photo de couverture : Messimy sur Saône -

Dépôt légal février 2019 - n°116

L'Info-Village est téléchargeable sur le site de la Commune www.messimysursaone.fr

Le Mot du Maire

L'année 2018 a été marquée par des conflits en tout genre sur toute la planète : des signes du réchauffement climatique de plus en plus ressentis, des exodes, exils, des guerres dans de trop nombreux pays, la montée des populismes sur beaucoup de continents. Sur le territoire elle s'est achevée, sur fond de colère sociale avec le mouvement des « Gilets jaunes »

Et, sur notre commune, nous avons eu à regretter les disparitions d' Ariane LE BIHAN (née PRIEUR), Maurice FAVRE, Edmond LARGE, Robert CHASSON, Olivier GUASTALLA, Sabine DOURLENS, Germaine GALAND (née BIDARD). Mais c'est aussi à Maurice GELAS, qui fût élu, en tant que conseiller, adjoint et maire durant 4 mandats consécutifs, soit 24 années au service des concitoyens, à qui je voudrais rendre un hommage appuyé. Il a contribué à la vie du village par son implication dans de nombreuses associations et notamment au sein du Comité de Jumelage avec Villar Pellice en Italie, et notre commune voisine Chaleins, dont il était Président puis vice-président.



La disparition brutale de Marc PLASSARD nous a également profondément ému. Figure incontournable du village, il était aussi très impliqué dans la vie associative.

Je voudrais adresser à toutes leurs familles respectives et particulièrement à Mme Plassard, toute notre reconnaissance et notre respect.

Sur un autre plan, suite à la démission d'Yvette BADOIL au mois d'octobre dernier, le conseil municipal a dû organiser de nouvelles élections au sein du conseil. Ce sont pour des raisons de santé qu'Yvette BADOIL a souhaité mettre un terme à sa fonction de Maire, tout en restant conseillère municipale. Cela a donc conduit à l'élection d'un nouveau maire ainsi que des quatre adjoints qui, eux, ont été réélus.

Je voudrais adresser à Yvette BADOIL, au nom du conseil municipal, tous nos remerciements pour le travail accompli, son implication et son dévouement durant ces quatre années et demi. Nous lui souhaitons une rapide remise en forme.

Au niveau de la communauté de communes dont nous sommes rattachés depuis 2013, après la fusion entre les deux communautés de communes VAL DE SAONE CHALARONNE et MONTMERLE 3 RIVIERES début 2017, l'année 2018 a été l'année de finalisation de l'harmonisation et la répartition des compétences. Et, reprenant les propos de son président, Jean-Claude DESCHIZEAUX, elle se traduit par l'adoption de nouveaux statuts qui régissent notre collectivité au 1^{er} janvier 2019. A cette tâche parfois complexe, il a fallu intégrer de nouvelles obligations imposées par la loi, comme le Plan Climat ou la Gestion des milieux Aquatiques. Notre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) Val de Saône Centre avec ses 15 communes compte environ 21 000 habitants. Ce sont 65 salariés qui sont désormais nécessaires à la bonne marche de cet établissement.

Cependant elle reste l'une des plus petites du département. Toujours selon son président, nous avons les « *inconvenients* » d'une grosse communauté de communes, « avec des charges importantes liées aux obligations nouvelles qui s'ajoutent les unes aux autres alourdissant nos dépenses ». Mais, en contrepartie la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat est fonction du nombre d'habitants. L'équation est donc difficile à équilibrer. La question d'une fusion avec une autre communauté de communes est posée...

Le Mot du Maire - suite

Revenons à notre commune pour évoquer, parmi les chantiers réalisés ou toujours cours de réalisation de l'année 2018, celui du PLU (Plan local d'urbanisme) gros dossier lancé dès 2014. Le but de cette révision était la mise en conformité avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), conformément à la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové).

Ce plan, qui a été présenté en réunion publique le 18 mai 2017 ici même, a été suivi d'une enquête publique qui s'est déroulée du 17 Avril au 25 mai 2018. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable, en raison notamment de l'impossibilité de mise en conformité avec le SCOT, principalement sur la question de maîtrise de la démographie et son corolaire le nombre de logements pouvant être construits. Le conseil municipal a donc pris la décision d'annuler la délibération du 27/11/2017 mettant en place la révision numéro 1 du PLU. La commission s'est donc remise autour de la table, aidée par son bureau d'étude, afin d'apporter les corrections nécessaires. Ce travail est maintenant réalisé et nous allons pouvoir proposer une réunion publique, le 7 février prochain pour vous présenter ces modifications.

Puis une nouvelle délibération aura lieu, suivi d'une nouvelle enquête publique.

Concernant l'année 2019, comme les années précédentes, ce sera le budget qui marquera ce début d'année. Il doit être voté au mois d'avril. C'est en effet un des sujets les plus importants, puisqu'il s'agit de décider des orientations budgétaires, en termes de fonctionnement et d'investissement, pour le court, moyen et long terme. Je n'entrerai pas dans le détail puisque le travail de la commission ne fait que commencer. En revanche dès que ce budget sera voté, il vous sera communiqué par tous moyens habituels et notamment en détail par le biais du site Internet.

Dans un tout autre domaine, un rendez-vous important pourrait avoir lieu assez rapidement, il s'agit du grand débat national ou naturellement les communes seront sollicitées. La date a été fixée au 8 mars à 19h30 à la salle polyvalente.

Bien entendu nous vous donnons rendez-vous le 26 mai prochain pour les élections Européennes.

Et à ce sujet pensez à vous inscrire sur les listes électorales pour ceux pour qui cela n'est pas encore fait.

Je voudrais saluer et remercier chaleureusement tous ceux qui contribuent à la vie du village : les Présidents d'associations ainsi que tous leurs bénévoles, l'Ecole représentée par sa directrice et tous les enseignants, la bibliothèque municipale et toute l'équipe de bénévoles, le CCAS (Comité Consultatif d'Action Sociale) et ses 10 membres, tous nos commerçants et artisans, tous les dirigeants (es) d'entreprises ou de sociétés de services à la personne et autres services et bien sûr tous les membres du Conseil Municipal, ainsi que tout le personnel communal qui œuvrent avec dévouement au quotidien pour le bien de nous tous.

A toutes et tous recevez mes vœux les plus chaleureux !



Jean-Claude Mourregot

MAIRIE - Horaires d'ouverture au public :
Mardi – Jeudi – Samedi de 9 heures à 11 heures 30
et Vendredi de 13 heures 30 à 16 heures 00
04.74.67.80.77 - Fax 04.74.67.94.58
mairie.messimysursaone@orange.fr
Permanence du Maire ou des Adjointes le samedi matin
de 10h00 à 11h30

Retrouvez nos artisans, associations, assistantes maternelles, calendriers des manifestations sur notre nouveau site internet
<https://www.messimysursaone.fr>

Le CCAS organise son traditionnel repas le dimanche 3 mars 2019 salle polyvalente. Une invitation vous sera envoyée courant février. Nous comptons sur votre présence.

ELECTION EUROPEENNE 26 mai 2019
Bureau de vote salle polyvalente

Tous les jeunes ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

L'attestation de recensement qui sera remise doit être conservée avec attention, puisqu'elle sera ensuite demandée pour les inscriptions à certains concours ou examens tel que le baccalauréat, le permis de conduire, le CAP, le BEP ...

Un cahier de doléances est à votre disposition au secrétariat de mairie.

Réunion "Le Grand Débat"
Salle polyvalente le 8 mars à 19h30



Quelques dates à retenir:

- 19 mars cérémonie nationale FNACA
- Nettoyage bords de Saône & Village le 27 avril
- Cérémonie du 8 mai à 11h00 au Cimetière
- Le 4 mai, journée expo sur l'eau

INSCRIPTIONS

SUR LA LISTE ELECTORALE

Aux nouveaux habitants et jeunes qui atteignent 18 ans. Les inscriptions peuvent se faire encore en Mairie jusqu'au 31 mars 2019. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la Mairie avant le 31 mars 2019.

Cérémonie du 11 novembre 2018

Comme chaque année, le village a honoré ses citoyens morts pour la France.

Année du centenaire de l'armistice de 1918, Jean-Claude Mourregot, dont c'était la première participation en tant que maire, a rendu un hommage personnel aux Messimiens, combattants de la Grande Guerre, rappelant que, sur la cinquantaine de mobilisés, vingt six ont perdu la vie dans les combats, le plus jeune avait dix neuf ans et le plus âgé quarante deux, que plusieurs familles ont été doublement éprouvées et que rares ont été ceux qui sont rentrés sans blessures physiques ou psychologiques.

Vincent Gelas, premier adjoint, a ensuite donné lecture de la lettre du Président de la République.

Puis, les enfants de l'école ont lu des lettres des poilus choisies pour leur contenu tourné vers l'espoir d'un avenir de paix. C'était très émouvant.

Après le dépôt de gerbe, les enfants de l'école ont livré une belle interprétation de la Marseillaise, sans l'aide d'une musique.



Le verre de l'amitié, offert dans la salle du Conseil, a clôturé cette cérémonie à laquelle les habitants ont assisté nombreux.

Rouf,rouf...



Nous avons eu à déplorer en cette fin d'année quelques plaintes concernant des aboiements incessants.

L'intervention des élus voire de la Gendarmerie dans ce type de situation ne ferait qu'aggraver le niveau de relation de voisinage et il serait dommage d'en arriver là. Le rôle de la municipalité étant d'assurer le bien vivre de tous.

Aussi pour que la vie du village demeure paisible, nous demandons aux propriétaires de chiens de faire preuve de courtoisie, à l'égard de leurs voisins et de mettre tout en œuvre pour remédier à ce type de situation.

- INFOS MAIRIE

2019 année du recensement pour notre commune...

L'année 2019 est pour notre commune, l'année du recensement organisé par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Chaque année, un échantillon de municipalités est sélectionné. Messimy Sur Saône fait partie des 7000 communes de moins de 10 000 habitants où le recensement sera organisé dans le détail. (Cela revenant tous les 5 ans)

A quoi ça sert ?

Au niveau de l'Etat à définir les politiques publiques nationales

Au niveau de la commune :

A connaître le nombre légal d'habitants résidant sur la commune
à établir la contribution de l'Etat au budget des communes

A décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

A définir le nombre d'élus au conseil municipal

Comment ça marche ?

La municipalité a recherché (longuement) et enfin recruté 3 agents recenseurs:

Madame Fabienne GIMARET, Monsieur René THÊTE et Madame Béatrice MOURREGOT.

Vous devriez tous avoir reçu un courrier signalant leur passage à votre domicile.

L'agent doit se présenter à vous en présentant sa carte de recenseur délivrée par la commune. Cette carte tricolore est une carte officielle et porte la mention "République française".

Le recenseur vous explique alors les démarches à suivre, vous délivre les formulaires à remplir et **peut vous y aider**. Vous **choisissez de répondre sur internet ou sur les formulaires papier**. Si vous répondez sur les formulaires papier, l'agent recenseur convient avec vous

d'un rendez-vous pour récupérer ces documents.

Nous remercions le travail de ces trois agents recenseurs ainsi que notre secrétaire de Mairie Christine Brillant qui coordonne l'opération sur la commune.

L'enquête doit impérativement être bouclée le 17 février !



- Vie économique

Dans cette nouvelle rubrique, nous avons voulu mettre en lumière tous les artisans et commerçants de notre village. Pour cette édition d'hiver d'Info Village, ce sont les entreprises **France DELICE**, **Maréchal Ferrand BEGUET** **Anthony** qui sont sorties du tirage au sort.

Nous vous annonçons l'ouverture du Cabinet Libéral d'infirmières - Rue du Bourg

Depuis le 1er Février 2019, le cabinet libéral d'infirmières a ouvert ses portes.

Vous pouvez les joindre à l'adresse 237 rue du Bourg, par tél au 07.69.70.20.73 ou par mail gaelleide@outlook.fr



- Vie économique

FRANCE DELICES

Nous avons été éblouis lors de notre visite dans cette entreprise familiale implantée sur notre commune dans la Zone Artisanale des Sablons depuis 10 ans.

Créée par M. Descaillots en 1994, elle fabrique des préparations pour faire des entremets et des gâteaux. Il y en a pour tous les goûts : crème dessert, flans, gâteaux, aides culinaires mais aussi une petite gamme de purée de légumes. La majorité des produits sont sans gluten et bio certifiés « Ecocert ».



Où les trouver ? Rien de plus simple puisque les produits France Délices sont distribués sur toute la France dans les magasins bio tel que Biocoop, L' eau vive, Satoriz mais aussi une gamme pour les magasins Grand

Frais et Boucherie André.

Monsieur Descaillots, avec son épouse, leur fille et 3 autres petites mains sont dans une parfaite harmonie avec une gestion très rigoureuse, des outils de productions organisés et modernes, un flux très bien pensé et cela avec une croissance importante depuis plusieurs années qui a entraîné l' agrandissement de son bâtiment.

Pour plus d' informations rendez vous sur : www.bioauvergnernhonealpes.fr ou encore sur le salon NATEXPO, le salon international des produits biologiques à Paris et à Lyon.

Maréchal ferrant Antony BEGUET

Par ce bel après-midi ensoleillé d'hiver, nous avons rendez-vous dans une ferme où Anthony BEGUET est affairé. Son atelier : un pick-up aménagé : perceuse sur colonne, forge, enclume, divers outillages à main et autre matériel. Près du véhicule deux belles juments Comtoises attendent calmement. En effet aucun stress ne transparait des animaux.

Et pourtant Anthony leur a déjà fait subir quelques soins... vous n'avez pas encore deviné ! C'est le maréchal ferrant que nous avons rencontré !

Donc il a déferré puis paré (genre de manucure pour chevaux) les sabots des juments, pendant que les nouveaux fers sont dans la forge pour les amener à environ 800°C, car maintenant il va ajuster le fer sur chaque sabot ! Ça fume en posant le fer sur le pied fraîchement paré, mais l'animal ne bouge pas d'un centimètre... Le fer est ensuite refroidi et il sera ensuite broché puis rivé sur le sabot.

Le geste est ferme, physique, précis et sûr, mais en même temps très respectueux de l'animal tout est fait avec amour. Oui car pour faire ce beau métier je pense qu'il faut vraiment aimer l'animal.



Voilà déjà huit ans qu'Anthony exerce ce métier à son compte,. Avant d'en arriver là, il a dû se former. Pour cela il a choisi la formation en alternance durant cinq ans : d'abord CAP (CAPA Maréchal ferrant), puis BTM (brevet technique des métiers), une qualification très exigeante et très poussée, tant sur le plan technique proprement dite, que sur la partie physiologique de l'animal, puisqu'à titre d'exemple une des épreuve consiste à proposer une solution sur une ordonnance de vétérinaire.

Le travail ne manque pas, car il faut remplacer les fers en moyenne tous les deux mois.

Les clients sont essentiellement les élevages pour CSO (concours saut d'obstacles), les centres équestres et bien entendu les particuliers.

Un grand bravo Anthony et merci de nous avoir fait découvrir ton beau métier !

Liste des Commissions accompagnée de ses Membres
Le Maire Jean-Claude MOURREGOT est Président de toutes les Commissions

Affaires Scolaires:

Thierry MICHAL - Nathalie FELTRIN - Catherine MORATEUR - Christian BEGUET - Claude FORTIN - Bruno DOUCET-BON

Commission Finances:

Nathalie FELTRIN - Vincent GELAS- Agnès VELU - Philippe BRUNEL - Christian BEGUET - Thierry MICHAL - Claude FORTIN

Bâtiments Communaux Voirie et Réseaux

Vincent GELAS - Pierre RUIZ - Christian BEGUET - Jean-Marc GIMARET—Claude FORTIN - Bruno DOUCET-BON

Environnement - Economie Locale - Agriculture

Agnès VELU - Philippe BRUNEL - Jean-Marc GIMARET - Laurence WYNARCZYK - Claude FORTIN

Communication - Culture - Animation -Jeunesse

Pierre RUIZ - Agnès VELU - Jean-Claude MOURREGOT - Nathalie FELTRIN - Philippe BRUNEL - Claude FORTIN

Sécurité - Transports Scolaires et Affaire Militaire

Pierre RUIZ - Vincent GELAS - Philippe BRUNEL - Christian BEGUET - Claude FORTIN

Personnel Communal

Nathalie FELTRIN – Vincent GELAS - Pierre RUIZ - Agnès VELU - Jean-Marc GIMARET - Claude FORTIN

Locaux Professionnels

Agnès VELU - Vincent GELAS - Pierre RUIZ - Nathalie FELTRIN - Thierry MICHAL - Catherine MORATEUR - Claude FORTIN

Révision Plan Local d'Urbanisme

Vincent GELAS - Pierre RUIZ - Philippe BRUNEL - Jean-Marc GIMARET - Thierry MICHAL - Agnès VELU - Bruno DOUCET-BON - Claude FORTIN - Javier VALERO



Agnès VELU



Vincent GELAS



Jean-Claude MOURREGOT
Maire



Pierre RUIZ



Nathalie FELTRIN



Thierry MICHAL



– Cap sur les Commissions Communales

Comité Consultatif d'Action Sociale

Comme chaque année, les membres du Comité Consultatif d'Action Sociale CCAS ont visité avec plaisir nos aînés le week-end du 15 et 16 décembre.

Ceux qui n'ont pas pu venir au repas en mars ont reçu un colis gourmand de Noël. C'est toujours un plaisir de les rencontrer, de bavarder et de partager un moment.

Commission communication - culture - animation - jeunesse

Merci aux membres de cette commission qui ont travaillé à la réalisation et distribution du bulletin municipal: Agnès Velu, Jean-Claude Mourregot, Nathalie Feltrin, Philippe Brunel, et pour la mise en page Christine Brillant.

Un bulletin toujours attendu et apprécié de nos lecteurs.

Je tiens également à remercier les associations qui cette année ont participé à notre forum, si certaines n'ont pas eu de nouveaux adhérents, toutes ont pu échanger et se faire connaître, aussi bien des visiteurs que des autres associations, ça a été une réussite, s'il y a bien une manifestation qu'il ne faut pas rater, c'est bien celle-ci. Le Rendez-vous est pris pour 2019.

Un mot sur la fibre, dans le dernier bulletin municipal nous avons retracé l'historique de nos échanges avec le syndicat de l'Ain SIEA, qui est en charge du déploiement de la fibre, nous avons reçu récemment un courrier nous informant que le réseau sera, d'ici fin 2021, réalisé sur tout le département ...

LA FIBRE PAR TOUT ET POUR TOUS -- nouveau slogan !

Site web de la commune:

Suite à de petits problèmes sur le site, nous avons décidé de le rajeunir et surtout de le personnaliser, pour faciliter la mise en ligne des informations municipales et de rendre la navigation plus facile.

Cette réalisation n'a pas été chose simple!

Bonne et heureuse année 2019

Décorations de Noël



La municipalité remercie les membres du conseil, les agents communaux et habitants de MESSIMY, pour l'aide apportée à la mise en place des décorations de Noël, ainsi que Monsieur CHAPUT pour la fourniture des pommes de pin.

Nous déplorons, cependant, la disparition de trois sapins de bois mis en place vers l'église. N'oublions pas que la fourniture des matériaux et la fabrication de ces éléments ont été effectuées gracieusement par un habitant de la commune. Respectons le travail des personnes qui s'impliquent et nous au-



rons peut-être la chance de voir se multiplier, d'année en année, d'autres créations pour les fêtes.

– Cap sur les Commissions Communales

Rencontre des présidents d'association le 19 novembre 2018

Comme chaque année, la rencontre a été importante, les associations apportent l'animation dans le village.

Quelques petits rappels:

- les associations ont également à leur disposition, en plus des deux points d'emplacement, le panneau sur la RD 933, l'affichage en mairie et le site internet pour annoncer leurs manifestations. Nous rappelons aussi que le bulletin "Info Village" paraît tous les trimestres.
- Quelques consignes de propreté sont données, comme conseil, aux présidents d'associations concernant les locations de salles.

En conclusion, toutes les associations ont besoin de se faire connaître, de montrer leur passion, leur savoir...

Sur ce sujet, le bulletin "Info Village" et le site internet sont riches en événements mais une rencontre avec le public lors du Forum est recommandée.

Il a été décidé de proposer de fixer une date annuelle et définitive pour la fête des conscrits. La confirmation de toutes les classes doit nous parvenir en mairie.

Merci aux présidents et responsables d'associations pour leur présence à cette réunion et aux diverses participations et manifestations du village.

Commission gestion du personnel communal

Pour cette année 2018, la commission a étudié et finalisé deux dossiers importants :

- La modification du temps de travail de certains agents dans le cadre de l'arrêt des temps d'activités périscolaires ou TAP
- L'étude et la mise en place d'une indemnité de départ volontaire

Nous avons suivi la mise en place de ces aménagements et avons travaillé sur certains sujets pour 2019.

La 5^{ème} édition des vœux au personnel communal a eu lieu le 17 décembre dernier.

Après le discours de Monsieur le Maire dans lequel il remerciait le personnel qui a su, par sa réactivité, son implication dans le travail et sa solidarité, offrir une continuité de service dans la commune et la distribution d'un cadeau à tous, nous nous avons fêté ce moment autour d'un buffet, dans une ambiance chaleureuse et détendue.



– Cap sur les Commissions Communales

Commission culture - Environnement

Au sujet de la commission culture: elle a organisé l'exposition en commémoration du 8 mai 1945. Cette exposition a eu lieu sous la forme que vous avez appréciée, grâce au prêt du musée de l'Ain et, à Jacky SANCHEZ, présent ce soir, habitant de Fareins et passionné de cette période de l'histoire mondiale. Il a rassemblé de nombreux objets pour cette exposition : des voitures, des vêtements sur des mannequins, des objets du quotidien des militaires de cette guerre. Il a présenté également des photos, des maquettes, ... et j'en oublie Il a été aidé dans cette mise en place, par Annie SANCHEZ, de l'association « La compagnie des artistes », Raphaël VAGNAT et ses parents, des amis à lui qui ont amené les jeeps, fabriqué les maquettes... 300 visiteurs, dont 2 classes de l'école.

La commune organise au printemps la fête de l'eau le samedi 4 mai de 9h à 18 h. Vous pourrez lire une pré-description de cet événement dans l'article....

Vous trouverez également une information au sujet de la journée citoyenne dans les pages de ce journal.

Commission sécurité

En concertation avec les riverains de certains quartiers, des aménagements ont été réalisés récemment: création d'un cheminement piétonnier sécurisé le long de la route d'Ars depuis la départementale et jusqu' au chemin de la Rivière, ce qui a fait chuter de plus de moitié la fréquentation et réduit la vitesse des véhicules sur ce secteur; des rajouts d'éclairage public, l'augmentation de la signalisation routière, pose de radar pédagogique en alternance dans plusieurs secteurs.

Des projets pour 2019, 2020

Le carrefour du Guillard va être modifié, avec une étude sur la possibilité de déplacer l'arrêt du bus scolaire.

La départementale RD 933 entrée Nord du Village sera aménagée : chicane à l'entrée d'agglomération, création d'un trottoir côté Est de la départementale, avec un ralentisseur de type dos d'âne sur la départementale.

Des travaux de voirie seront réalisés au centre Bourg pour que les places de stationnement soient utilisées correctement, autour des commerces, et que le stationnement gênant disparaisse, s'en oublier la sécurité des piétons.

Des tests sont en cours.

Commission bâtiments et voirie

Travaux réalisés en 2018 en bâtiment

-Début d'année, réfection complète du mur de la pétanque,

-Mise en conformité des sanitaires de la salle polyvalente, modification accès entrée de l'église et des salles paroissiales,

-En automne, réfection toiture logement bar "le Détour" et de sa façade Nord,

-Modification couverture en zinc de la tour du clocher,

-Création de nouveaux trottoirs en béton désactivés devant les nouveaux commerces et dans la cour du presbytère,

La remise en état de la façade Nord de l'église sera décalée ce premier semestre 2019.

En voirie

-Plusieurs entretiens de voies communales ont été réalisés par la méthode points attendus,

-Réfection d'une partie de la Route du Bicheron en enrobé,

-Décapage et réhabilitation complète de la cour du presbytère et de son accès,

Busage du fossé du chemin de la Saône,

Traçages d'emplacements PMR au parkings de l'église et de la salle polyvalente.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission finances

Pour la commission finances, voici quelques chiffres tirés du compte administratif :

Réseaux électriques

Eclairage public le long de la RD 933	2 747
Alimentation électrique au lotissement Impasse des Ferrières	2 083

Voirie

Trottoirs devant les locaux commerciaux	4 600
Cheminement piétonnier Route d'Ars	24 000
Busage du fossé Chemin de la Saône	4 800

Sécurité

Vidéo protection	19 950
------------------	--------

Bâtiments communaux

Travaux d'accessibilité et toiture de la tour de l'église	5 640
Mur de clôture au jeu de boules	12 000
Réfection de la toiture et enduit de la façade à la Maison de Pierre	13 150
Aménagement de la cour du presbytère	20 455
Travaux à la salle polyvalente, caniveau et accessibilité	12 480
Acquisition des locaux commerciaux	194 460

Frais d'actes et contentieux

Vous n'êtes pas sans savoir, que, depuis de nombreuses années, la commune doit faire face à des attaques judiciaires répétées. Pour sa défense, elle doit donc être représentée par un cabinet d'avocats.

L'année dernière, il nous a été demandé de communiquer à l'ensemble des habitants de la commune, le montant total des honoraires réglés depuis le début de ce mandat, soit depuis 2014.

Après une recherche approfondie des différents dossiers effectuée par Alain GUEX, nous sommes en mesure de vous transmettre ces chiffres.

La commune a dépensé 68 065.73 € en 4 ans. De cette somme, nous pouvons soustraire 32 835 € correspondants aux remboursements de frais d'honoraires par notre assureur et de recouvrements judiciaires. Le total net à la charge de la commune est donc de 35 228 €.

Vous pourrez retrouver le compte administratif 2018 sur le compte rendu du Conseil Municipal qui paraîtra fin février-début mars.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission économie

Je reprendrai la phrase de Saint Exupéry : « *nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* »

Et dans l'esprit de cette citation, je vous présente mes meilleurs vœux écologiques, je ne peux pas faire autrement après l'année 2018 qui vient de s'achever qui a été le théâtre de catastrophes climatiques, ... mais 2018 est terminée !! Tout va rentrer dans l'ordre bien sûr, puisque tout le monde va faire en sorte de réduire son empreinte écologique...

Au sujet des locaux commerciaux dont Vincent Gelas et moi avons assuré le suivi en nous appuyant sur le travail d'Alain Guex secrétaire de Mairie :

Le projet date de « quelques » années, les anciens élus peuvent en témoigner, il a été retardé par le problème de la station d'épuration qui ne permettait pas de multiplier les logements ni les commerces. Une fois la nouvelle STEP en fonction, le dossier a pu démarrer.

Le bâtiment de l'ancienne poste a été vendu à la société Logidia qui a procédé à la démolition avant de reconstruire un bâtiment R+2, comprenant 4 logements aidés et 3 locaux professionnels.

Début des travaux : juin 2017... Fin des travaux : octobre 2018. Les logements sont la propriété de Logidia et les magasins du rez de chaussée appartiennent à la mairie.

Nous avons rencontré la Société Logidia hier, jeudi 10 janvier 2019, pour le bilan financier. Celui-ci est très satisfaisant puisque le récapitulatif réalisé par Logidia montre que le montant de l'opération rentre dans le coût de la vente à la commune, en intégrant les devantures. En effet, le prix de revient total des locaux commerciaux est de 195 027,75 € HT et la vente à la commune a été de 194 466,36 € HT, soit une différence de 561,39 € HT. €. Un emprunt a été nécessaire, la mensualité sera couverte par le montant des loyers. N'écoutez pas les personnes bien intentionnées qui tentent d'énoncer une opération financière désastreuse puisque l'ancien bâtiment a été vendu beaucoup moins cher que le prix final du bâtiment neuf. Je ne vois pas qui aurait acheté l'ancienne poste à ce prix-là !!

Actuellement, 2 magasins sont loués :

- Le magasin de coiffure qui est loué par Karine DEPARDON et qui a démarré son activité en novembre 2018. Son arrivée a été beaucoup appréciée, il faut bien prévoir à l'avance de prendre rdv...
- Un magasin est loué par Mesdames Rachel COULON et Madame Gaëlle HENNEQUIN, habitante de Messimy, elles sont présentes ce soir. Elles exercent la profession d'infirmière. Elles finalisent leurs travaux et démarreront leur activité le 1^{er} février.
- Le 3^{ème} magasin est en voie d'être loué, il y a un engagement de la part d'un professionnel de santé. A la demande du futur locataire, la Mairie va effectuer les travaux et la location est prévue pour démarrer si possible au 1^{er} mars.

– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement

OBJECTIF ZERO PESTICIDE

Au 1^{er} janvier 2017, la loi a obligé les communes à cesser l'utilisation des pesticides. A ce moment-là, Roger, l'agent polyvalent de Messimy n'en n'utilisait déjà presque plus. Aujourd'hui, cette pratique est révolue.

A partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers et jardiniers amateurs **ne peuvent plus acheter ni utiliser** de pesticides pour l'entretien de leur jardin. Cette interdiction concerne non seulement les herbicides/dés herbants mais également tous les produits issus de la chimie de synthèse : insecticides, anti-mousse, fongicides (champignons)... Vous pouvez remplacer ces produits par des produits de bio contrôle. Prenez bien connaissance des précautions d'emploi. Le port de gants, d'un masque, de lunettes de protection, voire d'une combinaison étanche et des bottes sont indispensables.

QUEL EST LE SENS DE CETTE LEGISLATION ??

Beaucoup d'informations mettent en valeur différentes d'alertes. Le niveau d'alerte est très élevé, vous le savez.

La préservation de la santé des personnes

La préservation de notre environnement et de la biodiversité.

La préservation de la qualité de l'eau.

L'été 2018 n'a pas manqué de vous interroger sur le devenir de la planète, et donc, notre avenir. Il FAUT changer les pratiques. Chacun de nous DOIT agir.



La principale idée à garder en tête est de « [jardiner autrement](#) ». De nombreuses brochures et sites internet sont à votre disposition pour vous familiariser avec les insectes auxiliaires, les associations bénéfiques de plantes et aller plus loin, par exemple jusqu'à la [permaculture](#). Désherbage manuel, rotation des cultures, choix de la bonne plante au bon endroit, introduction de coccinelles anti puceron etc.

Que faire de ces produits désormais inutilisables ?

Ne les jetez pas dans la poubelle ou dans la nature, les cours d'eau ou les fossés ! Les flacons et bidons vides, ouverts et/ou inutilisés doivent être apportés dans une déchetterie ou ils rejoindront une filière spécifique aux déchets chimiques. Vous pourrez aussi les déposer dans certaines jardineries.



INTERPELLEZ!

Interpellez vos élu.e.s et demandez leur de proposer et soutenir un amendement pour « Mettre en place une zone de 100 M (20 M minimum) sans traitements de pesticides de synthèse classés Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxique 1 à 3 et perturbateurs endocriniens (au sens d'étude d'impact scénario 3) à proximité de tous les lieux de vie (à partir des limites de propriété) ou des lieux publics. »

Alors à vos clics, à vos hashtags!

<https://www.generations-futures.fr/agir/interpellation/loi-ega-riverains-pesticides/>

– Cap sur les Commissions Communales

Commission environnement - suite

JOURNEE CITOYENNE : Nettoyage des bords de Saône & extérieurs du village 2019

Ces dernières années, il y a eu plusieurs fois des inondations au moment de la journée citoyenne.

Nous avons choisi de décaler la date, en espérant que la météo sera plus clémente. Comme nous avons choisi de profiter de ce jour pour faire un « lifting » au village, la date est fixée après la fête des conscrits et de manière à avoir un village tout propre pour le printemps et l'été.



La date retenue est le samedi 27 avril.
En cas de mauvais temps,
la journée citoyenne sera **reportée au 11 mai.**



Cette belle action des villageois n'empêchera pas, bien sûr, les conscrits de faire un gros nettoyage après leur week-end de fête.

Nous renouvelons nos excuses pour les couacs de 2018 lors de l'affichage du report et de l'annulation de l'évènement.

Stop aux incivilités !



Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement d'Ordures Ménagères Saône-Dombes

Certains jours, des usagers semblent avoir oublié les bons comportements ...

102 Points d'Apport Volontaire sont implantés à proximité des citoyens pour déposer les emballages (bouteilles en plastiques, boîtes de conserve, briques alimentaires et petits cartons), les pots / bocaux / bouteilles en verre et les papiers.

2 déchèteries sont à votre disposition pour déposer les gros cartons marrons, les végétaux, les encombrants, le bois, les matelas, l'électroménager ou des vieux pots de peinture.

Pour tout dépôt sauvage, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1500€ ..

En 2018, une trentaine de personnes ont été verbalisés suite à des dépôts sauvages sur des points d'apport volontaire. Face à la recrudescence des dépôts sauvages, soyons tous civiques !

Pour obtenir une carte d'accès en déchèterie, vous pouvez vous rendre à la mairie de votre domicile ou au SMICTOM.

La première carte est gratuite. Vous devez vous munir d'un justificatif de domicile et de la carte grise des véhicules que vous souhaitez inscrire sur votre badge. Avec votre badge, vous avez accès aux deux déchèteries du SMICTOM :

la déchèterie du Parly, située dans la zone artisanale, sur la commune de Frans ;

la déchèterie des Bruyères, située dans la zone industrielle de Reyrieux, rue des Garennes.

Les deux déchèteries sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00. Le samedi, les horaires sont de 9h00 à 17h00.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SMICTOM situé 114 allée de Forquevaux à Trévoux, par téléphone : 04 74 00 19 02 ou par mail : contact@smictom01.fr



Chemin des Ferrières

– Cap sur les Commissions Communales

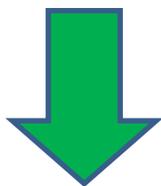
Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement d'Ordures Ménagères Saône-Dombes

Badges verts : 50 passages gratuits par an en déchèterie

Pour éviter certains abus, depuis le 1^{er} janvier 2019, le badge vert pour accéder en déchèterie est limité à 50 passages gratuits par an.

Au-delà, le SMICTOM va facturer 17 € à compter du 51^{ème} passage en déchèterie.

Il n'y a aucun changement pour les autres badges (de couleur orange et rouge). Cinquante passages seront à nouveau crédités à chaque 1^{er} janvier.



50 passages gratuits
par an
du 1^{er} janvier
au 31 décembre

17 € le passage supplémentaire



12 passages gratuits
par an
du 1^{er} janvier
au 31 décembre

17 € le passage supplémentaire



12 passages payants
carte d'accès payante
de date à date carte
valable 1 an

17 € le passage supplémentaire

Pourquoi 50 passages par an en déchèterie ?

Chaque usager peut venir plusieurs fois par jour, plusieurs fois par semaine, sur chaque déchèterie. L'essentiel est de ne pas dépasser ces 50 passages gratuits par an en déchèterie.

Que se passe-t-il si je passe plus de 50 fois par an en déchèterie ?

Le SMICTOM va envoyer une facture au domicile des usagers qui devront s'acquitter de 17 € par passage supplémentaire.

Comment savoir combien de passages me reste-t-il ?

Lorsque l'usager badge devant la borne d'accès, un décompte du nombre de passages restant est affiché. Il est également possible d'appeler le SMICTOM au 04 74 00 19 02 pour savoir combien de passages ont été effectués.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SMICTOM situé 114 allée de Forquevaux à Trévoux, par téléphone : 04 74 00 19 02 ou par mail : contact@smictom01.fr

Nombre de passages moyen: 3,4 par habitant et par an .

– Cap sur les Commissions Communales

Commission affaires scolaires

2018 Pour les affaires scolaires, si on regarde dans le rétroviseur :

. 2 périodes sur l'année 2018

-premier semestre encore avec les nouveaux rythmes scolaires et donc les TAP

-second semestre : retour à la semaine de 4 jours et aux anciens rythmes et plus de TAP !

. Premier semestre : TAP sur 4 ans , une quarantaine d'animateurs – une multitude d'animations

. Alors on a quand même fêté la fin des TAP le vendredi 6 juillet (problème, il y avait le quart de finale France – Uruguay !)

. Donc grande année de changement : et bien vous savez quoi : cela n'a provoqué AUCUNE difficulté ! (il paraît que des enfants étaient déçus de la fin des TAP !)

. 2018 : cela a été l'accident de Mme Plassard nécessitant une réorganisation du personnel communal. On lui souhaite de poursuivre sa convalescence

. Enfin 2018, a été l'occasion de renforcer le partenariat avec l'école au croisement de plusieurs commissions :

- Action fleurissement,

- Visite de l'exposition du 8 mai + participation enfants cérémonie 11 novembre,

- Action découverte de la nature et des arbres début octobre avec Jean-Marc Gimaret.

2019

. Poursuite du **dialogue** : des problèmes, il y en a toujours. Les problèmes les plus importants proviennent bien souvent du fait que l'on en parle pas (cf. allergie, discipline...)

. **Poursuite du partenariat**, par exemple école associée à l'action sur l'Eau du 4 mai avec commission environnement.

. Une vertu des TAP : le rôle et **l'importance de tout l'écosystème scolaire** : corps enseignant, la municipalité (élus et personnel communal), les parents d'élèves, les associations (sou écoles, copains -copines), la bibliothèque communale qui fonctionne avec des bénévoles. TOUS ont un rôle dans l'acte de transmission de connaissances auprès de nos enfants. Connaissances qui les préparent à appréhender un monde de plus en plus complexe...

Je souhaiterais que l'on **remercie toutes ces personnes et qu'on les applaudisse** car elles font, je le sais, un travail remarquable...

Bonne année

- Vie Associative - Animations

Ecole

INSCRIPTION DES ELEVES POUR SEPTEMBRE 2019



Inscrire votre enfant en Mairie à compter du **26 février 2019.**

Lors de l'inscription à la Mairie, merci d'apporter :

- livret de famille et un justificatif de domicile récent

Permanences : mardi et jeudi de 9h à 11h30 / vendredi de 13h30 à 16h.

En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre rendez-vous au : 04.74.67.80.77

Ensuite, Mme PERRAUD, Directrice de l'école, pourra vous recevoir à l'école de Messimy s/Saône :
Les lundis de 8h30 à 16h30 à compter du 4 mars 2019 afin d'enregistrer l'inscription de votre enfant.

Vous pouvez également prendre rendez-vous au : 04.74.67.86.14

Lors de l'inscription à l'école, merci d'apporter :

Le formulaire d'inscription délivré par la Mairie.

Lecture des élèves de CE1 aux élèves de Grande Section

Dans le cadre du projet d'école, les élèves de CE1 interviennent à tour de rôle dans la classe des MS/GS et plus particulièrement auprès des GS.

Les élèves préparent la lecture d'un album avec leur enseignant(e) puis ils viennent lire leur histoire aux élèves de GS. C'est un moment enrichissant et apprécié de tous !



Cycle Basket pour les élèves de CE1/CE2

Dans le cadre de l'opération Basket école, nos élèves ont participé à un cycle basket, encadré par des entraîneurs du club de Jassans (Stéphane Ruiz et Yves Durillon). Il s'agit d'un projet adapté au cycle 2 et édité par la FFBB (Fédération Française de Basket). L'objectif est de développer la pratique de ce sport dans le monde scolaire. A l'issue de ce cycle, les élèves se sont vus remettre un petit diplôme par Mme Jocelyne Even, présidente du club de Jassans.

L'opération sera renouvelée au printemps avec la classe des CM1/CM2.



- Vie Associative - Animations

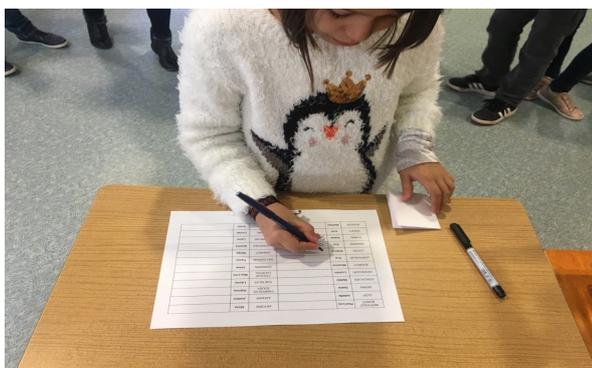
Ecole - suite

Rencontre USEP : Classe des CP/CE1

Jeudi 29 novembre 2018, les élèves de la classe des CP/CE1 ont participé à leur première rencontre USEP (Fédération sportive scolaire) de l'année scolaire.

Ils se sont rendus au Jardin des Sports et ont participé à des ateliers gymniques et à des jeux coopératifs en compagnie des élèves de 2 autres écoles.

2 autres rencontres sont prévues au cours de cette année.



Goûter de Noël

Vendredi 21 décembre, les élèves de maternelle ont participé à un goûter de Noël. Un grand merci aux parents pour leur contribution. Les enfants et...les adultes se sont régalés durant ce moment convivial !



Election des délégués de classe

Lundi 17 décembre 2018, les élèves des classes élémentaires ont élu leurs délégués de classe. Ils ont élu 2 délégués dans chaque classe. Les délégués sont les représentants des élèves de leur classe. Ils se réuniront une fois par période avec la directrice de l'école pour aborder des sujets qui leur tiennent à cœur.



L'équipe enseignante vous souhaite une très belle année 2019 !



- Vie Associative - Animations

Bibliothèque Municipale



Toute l'équipe de la bibliothèque vous adresse ses meilleurs vœux pour 2019 en espérant vous accueillir cette année lors de nos permanences ou de nos animations.



Nous avons plusieurs projets en cours d'élaboration ; participation au festival du court métrage, à la fête de l'eau organisée le 4 mai par la mairie, une exposition-animation autour de la fête des mères...

Nous ne manquerons pas de vous prévenir des dates et horaires par les moyens habituels.

En attendant, bon début d'année à tous !

L'équipe



L'animation de Noël



Garderie Copains-Copines

Le jeudi 20 décembre, l'association Copains-Copines a offert aux enfants de la garderie une fête de Noël très animée.

De 16h30 à 18h30, 3 animateurs étaient présents pour divertir les enfants.

Pour le goûter, ils ont pu déguster des crêpes, des barbes à papa et des papillotes.

Tous les enfants sont repartis avec des ballons sculptés sur le thème de Noël en forme de rennes, bonhomme de neiges, sapin,...

Certains se sont fait maquiller en père Noël, papillons, dragons,...

De quoi aborder les vacances de Noël de bon pied !



- Vie Associative - Animations

Amicale des classes 9 et 4

PROGRAMMATION DES CONSCRITS DU 12 AVRIL AU 14 AVRIL 2019

Cette année la classe en 4 et 9 de Messimy sur Saône sera à l'honneur le temps d'un weekend dans les rues du village. En lien avec les projets de la mairie pour une exposition et ateliers sur l'eau en 2019, lors de l'assemblée générale de la classe (qui s'est tenue le 13 janvier), le thème général de la classe est l'EAU.



Pensez à vos bottes de pluie !

Ci-dessous le déroulement des conscrits :

Date	Heure	Programme
Dimanche 7 avril	10H	Messe des conscrits à l'église de Messimy sur Saône, puis remise des chapeaux et cocardes
Vendredi 12 avril	20h	Défilé humoristique suivi du traditionnel bal
Samedi 13 avril	15h	Goûter et Bal des 10 ans, animation
Dimanche 14 avril	10h-10h30	Photos
	11h30	Défilé suivi du vin d'honneur sous la Halle
	14h30	Banquet des conscrits à la salle polyvalente de Guéreins
	21H30	Bal du dimanche soir à la salle polyvalente de Messimy sur Saône

Le bureau de la classe en 4 et 9

Amicale des classes 2 et 7

Dimanche 13 janvier 2019 s'est tenue l'assemblée générale de la classe.

Un bon bilan pour l'année 2018 avec une très bonne participation à nos 2 manifestations.

La friture en juillet et bien sûr la brocante qui malgré la pluie à été encore une belle réussite.

Une bonne implication de nombreux amicalistes a permis un bon déroulement de ces 2 journées.

Ces bons résultats nous permettrons quelques repas ou sorties entre amicalistes.

De bons moments en perspective ...

Nés en 2 ou en 7 vous pouvez toujours nous rejoindre, 2022 n'est pas loin !

Rendez-vous à ne pas manquer : La friture le 7 Juillet et la brocante le 29 septembre

Bonne et heureuse année à tous

Le bureau

- Vie Associative - Animations

Le Sou des Ecoles



Le Sou a bien fini l'année 2018 par une nouveauté : son marché de Noël : le dimanche 16 décembre. En collaboration avec l'équipe enseignante, les enfants de l'école ont fabriqué des objets, des décorations et nous les avons vendus pour l'occasion. Les élèves de primaire nous ont chanté un chant de Noël : « Noël blanc ».

Le père Noël est passé nous rendre visite et a laissé un petit présent aux enfants.

Du vin chaud et du chocolat chaud nous ont réchauffés !



De nombreuses manifestations sont à venir pour 2019 !!
Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année 2019 !

Le Sou

Le Club de l'Amitié

Comme les années précédentes, le club de l'amitié a repris ses activités du jeudi après-midi: coinche, scrabble, triomino ... Une nouveauté cette année: le tarot qui a été proposé sur l'info village de novembre et a trouvé des adeptes, alors si vous aimez, ne vous privez pas.

Vers 16h, quelques petits biscuits avec un café déca ou un verre de vin et la brioche pour les rois, les crêpes pour la Chandeleur et les bugnes pour mardi Gras.

Un jeudi de décembre, nous avons fait un repas à la Bicheronne de Fareins. Menu complet: salade variée, saucisson brioché, pintade ou poulet, fromage sec ou frais et en dessert la traditionnelle omelette norvégienne.

Venez nous rejoindre, vous aurez peut-être des surprises.



Lucienne Ansoud

- Vie Associative—Animations

Fareins Saône Vallée Foot



Comme chaque année, le bulletin municipal de la commune de Messimy, nous ouvre ses colonnes et nous permet de présenter notre club et de faire un tour d'horizon de ses activités de la saison 2018- 2019.

Après la mise en place d'un nouveau bureau, l'équipe de bénévoles s'est remise au travail.

Cette année c'est près de 250 licenciés qui foulent, chaque week-end, les pelouses de nos 3 stades (petit rappel FAREINS SAONE VALLEE FOOT étant la fusion des clubs de Fareins, Chaleins et Messimy).

Au niveau de nos équipes jeunes, «l'effet coupe du monde», a eu son impact, surtout en petites catégories (U7 et U9), 50 licenciés repartis dans les deux catégories apprennent les bases du football sous la houlette de jeunes joueurs seniors qui eux aussi découvrent les fondamentaux de l'encadrement.

Les résultats sont anecdotiques, la découverte du football, le plaisir du jeu et la notion de collectivité sont les axes majeurs.

En catégorie U11, sous la houlette de Philippe Perisse et José Leite 2 équipes ont été engagées en championnat, et les résultats sont prometteurs.

En catégorie U 13, 1 équipe défend les couleurs du club, avec une majorité de première année, l'apprentissage dans cette catégorie est laborieux, mais Ludo Revolon et Lionel Tournon sont optimistes.

En catégorie U15, les protégés de Jules Solladie et Pierre Alexandre Guillot effectuent une première phase poussive mais les dernières rencontres laissent entrevoir de réels progrès.

En catégorie U 18, l'heureuse surprise provient de cette tranche d'âge. Nous avons eu la satisfaction de pouvoir engager 2 équipes en championnat (chose assez rare pour être soulignée). Jordan Alves, Dany Alves et Patrick Capon s'occupent de ce groupe.

En catégorie SENIORS, après une saison particulièrement compliquée au niveau sportif (départ de notre entraîneur, rétrogradation de notre équipe une et maintien « sur le fil » de notre équipe réserve), à notre agréable surprise, nous avons pu engager 3 équipes seniors (nous comptons près de 65 licenciés seniors), avec le retour de nombreux joueurs formés au club et l'arrivée de jeunes joueurs ambitieux et motivés .

Les résultats pour la première partie du championnat, sont encourageants, de plus la présence à l'entraînement est assidue .

L'entraîneur Grégory Chevrolat et son adjoint Fred Basset, épaulés par les dirigeants de l'équipe 2, Mickaël Descaillots et Manu De Oliveira ainsi que par Fabrice Champion et Patrick Danon pour l'équipe 3 peuvent espérer une fin de saison plus qu' honorable.

Pour terminer, la partie sportive, il ne faut pas oublier notre équipe Foot loisir (Vétérans), qui allie sport et convivialité .

Concernant la partie extra- sportive, nos installations ont été améliorées (changements des buts mobiles à Chaleins, rangement et modifications des locaux matériels sur les 3 communes).

Mise en place d'une opération équipements (survêtements pour toutes les catégories).

Comme chaque année, c'est pendant la période hivernale que nous allons mettre en place notre vente de calendriers, notre matinée vente à emporter (CHOUCROUTE, le 08 Décembre à Messimy de 9h30 à 14h) et notre week-end jeux (les 12 et 13 janvier 2019 à Fareins: le Samedi à 14 h COINCHE, le dimanche à 14 h LOTO à l'espace CARJAT).

Pour mémoire ces manifestations sont le « moteur » de l'équilibre financier du club, merci pour votre participation .

Dernier point, nous remercions tous les bénévoles du club qui œuvrent sans compter (plus particulièrement Jean-Michel Braillon et Lucien Colas).

Pour conclure le 03 novembre 2018 nous avons inauguré le stade Jérôme Brevet à Messimy, un grand merci à tous ceux qui étaient présents.

Nous vous souhaitons une excellente année 2019, et espérons vous rencontrer sur les stades .

L'équipe dirigeante de FAREINS SAONE VALLEE FOOT

- Vie Associative - Animations

Les Amis de la Mâtre

Bonjour à tous les Messimiennes et Messimiens

Compte tenu de la réussite de nos concours de belote coinchée 2017 et 2018, nous avons le plaisir de vous annoncer notre prochain concours qui aura lieu le :

Le mardi 26 février 2019 à la salle polyvalente.

Inscription sur place à partir de 13 H 30

(Attention, notre salle est limitée à 70 doublettes)

Toutes les doublettes seront primées.

Prix de la doublette :

15.00 €

Nous espérons vous voir nombreux à cet après-midi de détente.

Le Bureau



MESSIMY SUR SAÔNE

Mardi 26 février 2019

CONCOURS DE BELOTE COINCHÉE

Organisé par Les Amis de la Mâtre

Salle polyvalente

Inscription sur place à partir de 13H30

1^{er} Prix : 2 Jambons crus
2^{ème} Prix : 2 Rosettes
3^{ème} Prix : 2 Bouteilles de champagne
4^{ème} Prix : 2 Bouteilles de whisky
5^{ème} Prix : 2 Bouteilles de côtes du Rhône

Toutes les doublettes seront primées

Prix de la doublette : 15.00 €

AGENCE DE MONTMERLE
Rue du Port
Tél. 04 74 69 06 17

 Toute une banque pour vous

Coopérer
Entreprendre, innover
ensemble!

No pas jeter sur la voie publique

IPNS CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST - 399 973 825

La Chorale "Les Chanteurs du Val de Mâtre"

Après la trêve de Noël, La chorale " Les Chanteurs du Val de Mâtre " a repris ses activités le 08 janvier 2019, sous la direction de sa nouvelle Chef de Chœur Silvia LOZOVAN.

CONCERT :

Notre prochain concert annuel est prévu :

SAMEDI 06 AVRIL 2019 à 20h30 en l'église

de GUEREINS

Chants variés, et une deuxième partie sera assurée, les renseignements seront communiqués ultérieurement.

VENTE DE FLEURS :

Pour la 11^{ème} année consécutive, la Chorale organise sa vente de fleurs de printemps et plançons, sous la halle de Messimy s/Saône le :

SAMEDI 04 MAI 2019 de 9h à 13h

Lors de notre vente de fleurs pour la Toussaint 2018, la tombola a été gagnée par JONAS, petit fils de Madame LAURENT à LURCY. Venez nombreux !



Les

hanteurs
du Val de Mâtre

Nous serons très heureux de vous accueillir à nos différentes manifestations et vous en remercions par avance.

- Vie Associative - Animations

Club photo Œil et Lumière

Pour sa maintenant traditionnelle exposition du 11 novembre, le club Œil et Lumière a célébré le centième anniversaire de l'armistice de 1918 en invitant un photographe local célèbre : le Commandant Jean-Baptiste Tournasoud, responsable du service photographique des armées pendant la première guerre mondiale.

Une soixantaine de clichés, gracieusement prêtés par la Direction des Musées de l'Ain, ont permis d'évoquer les différents aspects du talent de ce montmerlois, grand-père de Mick Micheyl. Les autochromes rétroéclairés ont été particulièrement appréciés.

Mais la majeure partie de l'exposition présentait le travail de l'année des membres du club : pour chacun deux photographies issues des thèmes imposés pendant l'année et trois choisies librement parmi ses œuvres récentes.

La tombola a permis de récompenser cinq visiteurs qui ont pu choisir une œuvre encadrée parmi celles qui étaient exposées.

Cette manifestation a été un beau succès et a permis au club d'investir dans du matériel de visionnage.



- Vie Associative—Animations

Comité de Jumelage Chaleins - Messimy - Villar Pellice

Connaissez-vous le Comité de jumelage CHALEINS-MESSIMY-VILLAR PELLICE ?

Créé il y a maintenant 22 ans, le Comité de Jumelage Franco-Italien est une association loi 1901 ouverte à tous les habitants de Chaleins et Messimy-sur-Saône. Agréable vallée alpine ensoleillée, car exposée plein ouest, le Val Pellice abrite plusieurs villages dont celui de Villar Pellice, situé tout au bout.

Particularité de cette vallée : la plupart de ses habitants comprennent et pratiquent le français.

Cette circonstance, dont nous vous expliquerons un jour l'origine historique, est bien pratique pour des gaulois dont on connaît la légendaire réticence à parler les langues étrangères... !

L'activité du comité est restée soutenue au cours de toutes ces années et sa mission d'animation et de rapprochement des peuples ne s'est jamais trouvée démentie. Aujourd'hui, fort de cette expérience, nous accueillons chaleureusement, celles et ceux qui veulent partager cette belle aventure avec nous, en particulier les jeunes couples et leurs enfants. Pas besoin de parler italien mais on peut aussi avoir envie de découvrir la belle langue de nos cousins transalpins.

Ils peuvent participer au voyage en Italie, comme en 2018, où accueillir chez eux une famille italienne, selon le rythme de l'alternance, une année sur deux.

Il y a aussi les activités organisées dans le courant de l'année pour faire vivre l'association et maintenir le lien, la soirée théâtrale, avec une excellente troupe d'amateurs, au centre de Gléteins à Jassans, ainsi que la randonnée pédestre de printemps (Marchons...Mâchons). Et, pour ceux qui aiment chanter, il y a même une chorale...

D'autres activités sont en cours de réflexion...

Pour tout renseignement :

jumelagefrancoitalien@gmail.com

Président : Michel MARION – Tel : 04 74 67 88 54

Trésorier : Georges VIVIER – Tel : 04 74 67 85 77

Secrétaire : Daniel LAUZE : Tel : 09 53 15 74 57

**3 parcours dès 8h
6 - 13 - 21km
2 ravitaillements
Buvette
Saucisson chaud à l'arrivée**

DEPART

MESSIMY-SUR-SAONE

Salle polyvalente

TARIFS

6 km: 3€

13 km: 4€

21 km: 5€

Repas : 9€



Comité de jumelage Franco-Italien

CHALEINS - MESSIMY - VILLAR PELLICE

Marchons ! ... Mâchon !

La rando du
jumelage
17 mars 2019

Nouvelle formule



Inscriptions sur place Réservations repas:

jumelagefrancoitalien@gmail.com

Informations: <http://www.tourisme-val-de-saone.fr/>

Tel: 06 40 41 43 98 / 06 44 97 21 27 / 06 52 13 28 50

- Vie Associative—Animations

Comité de Jumelage Chaleins - Messimy - Villar Pellice - suite

2018 était l'année du voyage en Italie

5H 30 : en ce matin du 1^{er} septembre, le car affrété par l'association embarque les chalinois puis prend la direction de Messimy où il complète ses effectifs.

Voyage agréable et sans encombres jusqu'à Villar Pellice où le traditionnel comité d'accueil nous attend.

Plaisir des retrouvailles avec nos amis de longue date sous un ciel clément, devant la Mairie du village.

Comme d'habitude, le week-end a paru très court à la plupart des participants, grâce aux multiples activités prévues par nos hôtes et à la chaleur de leur hospitalité.

Après un samedi passé au sein des familles qui nous hébergeaient, samedi terminé pour certains par une soirée musicale, le dimanche nous a vu embarquer dans le car dès 8h30 pour prendre la route de la vallée alpine voisine du Val Pellice, le Val Germanasca, pour effectuer une visite pour le moins originale, celle de la dernière mine de talc encore en activité en Europe. Installés dans de petits wagonnets, puis à pied, nous avons pénétré à plus d'un kilomètre sous la montagne pour y découvrir, dans une partie de la mine qui n'est plus exploitée, le quotidien des mineurs de talc. Passionnant et, finalement, assez ludique.

De là, le car nous a mené au bout de la vallée, tout en haut, dans la station de ski de Prali. Malgré une météo peu engageante, voilà notre petite troupe qui s'affaire pour s'installer à bord d'un télésiège qui nous amène presque au sommet où nous attend une belle surprise. Le restaurant d'altitude qui nous a reçu pour le déjeuner n'était sans doute pas habitué à voir tant de monde à la fois en dehors de la saison de ski.

Bref, il était tout à nous...

Une fois de plus, même si la plupart d'entre nous l'ont appris lors des précédentes éditions, nous avons été littéralement cueillis par l'abondance et la qualité des mets qui ont défilés dans nos assiettes.

Au point que notre petit groupe de chanteurs qui avaient décidé de pousser la chansonnette se sentaient un peu lourds pour prendre leur souffle ! Pourtant, cet hymne du jumelage, comme nous l'avons intitulé, avait deux ambitions ; la première était de chanter l'amitié européenne, bien illustrée par le jumelage. La seconde était de rendre hommage à l'un des nôtres, disparu peu de temps auparavant. Maurice Gelas, ancien maire de Messimy, était en effet l'un des acteurs de l'aventure du jumelage, l'un de ses fondateurs. Alors, pour celui qui aimait tant la chanson et la musique, quelle meilleure manière de lui adresser nos pensées... ?

Le repas terminé, le ciel se couvrait. Un crachin d'automne commençait à danser dans l'air. Cela n'empêcha pas un groupe de courageux d'emprunter un second télésiège, qui les mena tout au sommet. Si le brouillard leur cacha, hélas, le panoramique, ils purent cependant s'imaginer glissant à skis sur la piste qui était à leurs pieds. En attendant ce beau rêve blanc, comme dit la chanson, c'est le spectacle des marmottes s'affairant à quelque occupation mystérieuse qui attira leur attention.

17 heures : retour au car et aux voitures, puis descente dans la vallée pour une ultime étape à Perosa Argentina, petite ville blottie au carrefour de deux vallées. Après avoir dit au revoir à nos amis italiens, nous empruntâmes celle qui, par Sestriere et Bardonecchia, devait nous ramener en France, via le tunnel du Fréjus.

Retour sans histoires, contents de retrouver la douceur de nos foyers... et de nous mettre au lit.

Le Bureau

- Vie Associative—Animations

L'Association Intermédiaire Domicile Services est

une association créée en 1987 par
le réseau ADMR.

À vos côtés pour :

- L'accompagnement à la vie quotidienne : entretien courant du logement et du linge, courses....
- L'aide à la toilette, à l'alimentation, aide aux transferts, aux déplacements, ...
- L'accompagnement dans les loisirs et la vie sociale
- Service d'Accompagnement Véhiculé pour les personnes âgées de 60 ans et plus pour se rendre à des rendez-vous et activités diverses.



L'essentiel, c'est vous !

Votre contact de proximité

Roselyne Taponat
24 place de l'Eglise
01400 Châtillon/Chalaronne
04 74 51 05 23 / 06 74 45 70 00
saone.bresse@ain - domicileservices.fr

www.ain - domicileservices.fr / Suivez nous sur

et



Association Intermédiaire
Domicile Services
Des solutions proches et solidaires



www.services-ain.com

801, rue de la source
01442 VIRIAT CEDEX
04.74.23.23.81 - 07.87.02.29.06
domicile.services01@gmail.com



Bricolage

L'Association Intermédiaire Domicile Services (AIDS) est une association créée par le **réseau ADMR**.



Bâtiment

Depuis plus de 30 ans, elle recrute des personnes à la recherche d'un emploi et les met à votre disposition en vous proposant des services de qualité.



Restauration

■ Nous opérons une **gestion administrative complète** (déclarations sociales, contrats de travail, bulletins de salaires...).



Jardinage

■ Si vous êtes une association, un bailleur social, une collectivité, une entreprise ou un particulier, vous pouvez faire appel à l'AIDS.



Entretien

■ Vous avez la possibilité d'utiliser des **moyens de paiement adaptés** aux services : C.E.S.U. prépayés, chèques et prélèvements bancaires.



Administratif



Garde d'enfants
+ de 8 ans

- Côté Pratique ... info

Etat Civil

Mariages

Bernard SOLLIER & Chantal LOMBARD

le 26 décembre

Karim EZ ZAHER & Angéline PIRET

le 29 décembre



Hauteur d'eau

Pour le 4ème Trimestre de 2018

OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
87,9 mm	85,4 mm	58,1 mm



Roger Grange

SMICTOM

Calendrier de rattrapage concernant les collectes des déchets en porte à porte pour le jour férié de 2019:

- Lundi 22 avril (Pâques) remplacé par le mercredi 24 avril
- Lundi 10 juin (Pentecôte) remplacé par le mercredi 12 juin
- Lundi 11 novembre (Armistice 1918) remplacé par le mercredi 13 novembre.



Veuillez sortir votre bac la veille au soir.

Déchèterie:

Horaires d'été: 1er avril au 29 septembre 2019

Lundi	9h00–12h00	14h00–18h00
Mardi	9h00–12h00	14h00–18h00
Mercredi	9h00–12h00	14h00–18h00
Jeudi	9h00–12h00	14h00–18h00
Vendredi	9h00–12h00	14h00–18h00
Samedi	9h00–18h00	

Nouveau

Opération exceptionnelle de récupération d'amiante des particuliers les vendredis 12 avril et 18 octobre 2019.

Préinscription obligatoire au plus tard un mois avant l'opération.

Se renseigner au SMICTOM à Trévoux

☎ 04 74 00 19 02

Groupement Paroissial

Quelques dates, horaires et lieux des

Messes:

- le samedi 9 février marche des Vocations de Montmerle à Ars
- le dimanche 14 avril à 12 h 00 repas interparoissial à Montmerle

	Montmerle	Guéreins	Fareins	Messimy S/S
Dimanche 17.02	10 h 30			
Samedi 3.03		10 h 30		
Mercredi 6 mars	09 h 45			18 h 00
Vendredi 15.03				18h CC
Dimanche 17.03	10 h 30			
Dimanche 24.03		10 h 30		
Vendredi 29.03				18h CC
Dimanche 31.03	10 h 30			

- A vos plumes

Cet espace reste à votre disposition pour publier des poèmes, des nouvelles, des astuces ...

La commission se réserve le droit de ne pas en accepter la publication.

COMMENT NETTOYER LA VITRE DU POELE A BOIS, sans aucun produit



Après avoir fait un feu dans votre poêle ou votre insert, il arrive que la vitre soit encrassée. Que faire ??

Une solution toute simple qui ne nécessite aucun produit.



Il vous faut :

Une vieille éponge sans gratte gratte ou du papier journal, un récipient avec de l'eau, de la cendre du précédent feu



1° Trempez l'éponge dans l'eau puis dans la cendre



3° Essuyez



La vitre est propre.....

Maladies du chat, non transmissibles à l'être humain!

La leucose féline et le sida du chat ne sont transmissibles qu'entre chats. Ils le sont par la salive, l'urine, le sang et par voie transplacentaire (de la mère aux chatons). La contamination se fait donc lors de léchage, griffures, morsures, gamelles communes, saillies. Environ 30% ds chats contaminés sont des porteurs sains et peuvent donc contaminer les autres chats sans être apparemment malades. Les deux maladies sont souvent confondues. Mais l'aboutissement est aussi mauvais pronostic!

Un test sanguin de dépistage du FeLv et du FIV existe. Il est donc important de faire vacciner les chats contre la leucose, et les stériliser pour éviter des contacts trop proches, surtout si vous laissez vos chats se balader librement à l'extérieur.

Faites-le pour les vôtres comme pour ceux des autres !



- Conseil Municipal

Séance du 26 octobre 2018

Présents : Y Badoil – V Gelas - P Ruiz – A Velu - N Feltrin – P Brunel – JC Mourregot - JM Gimaret - C Beguet – T Michal – C Morateur – C Fortin.

Excusée : L Wyncarczyk

Absents : J Valero – B Doucet-Bon

Secrétaire de séance : P Ruiz

Le Conseil municipal

- Prend acte que la séance est enregistrée.
- **A CONNAISSANCE** des courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont Madame le Maire souhaite donner lecture pour que l'ensemble des élus en aient connaissance :
 - ~ Le Président du Conseil Départemental de l'Ain remercie la commune pour son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du département au titre de l'année 2018.
 - ~ Le RASD de Guéreins remercie la commune pour sa subvention. Grâce au financement des 11 communes du secteur, il va être possible de se procurer le test nécessaire à la pratique de la psychologie scolaire et d'assurer le fonctionnement de la structure.
 - ~ Madame Claudette PASSOT remercie, au nom de l'ensemble de sa famille, le conseil municipal et l'équipe gérant l'activité pétanque du lundi après-midi pour l'apposition d'une plaque au nom de son fils.
 - ~ Les joueurs de pétanque remercient pour le vin d'honneur offert par la commune après la pose de la plaque commémorative « Espace Gérard PASOT » sur le mur du terrain de boules.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur six transactions portant sur deux immeubles non bâtis sis 277 chemin de la Saône et 68 impasse des Ferrières, et quatre immeubles bâtis sis 150 chemin du Château, 51 chemin de la Prairie, 277 chemin de la Saône et 623 chemin de la Saône,
 - ~ le choix de l'entreprise TMF de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour la réalisation en enrobé de l'espace sis devant l'entrée de la cour du Presbytère avec un montant de 3 104 € HT (3 724,80 € TTC)
 - ~ le choix de la SAS 2 MCMETAL de Villefranche sur Saône (Rhône) pour la réalisation des travaux de métallerie dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments au niveau de la salle de catéchisme et de l'église, pour un montant global de 1 450 € HT (1 740 € TTC),
 - ~ le choix de la société KIT FORET de Cublize (Rhône) pour la fourniture et la pose de 35 potelets de diamètre 14 en pin autoclave avec bande réfléchissante sur la partie haute, le long du cheminement piétonnier créé route d'Ars pour un montant de 2 320 € HT (2 784 € TTC)
 - ~ la contractualisation d'un emprunt de 150 000 € avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes dans le cadre du financement de l'acquisition des locaux commerciaux,
 - ~ le renouvellement du bail commercial avec Mme et M ABADIE Suzanne et Michel, pour le Bar, Tabac, Point Poste, Point vert crédit agricole, point française des jeux Amigo dénommé « Le Détour » pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} novembre 2018 pour expirer le 31 octobre 2027 avec un loyer annuel de 6 180 €, soit 515 € par mois et une indexation sur la base de l'indice national des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre 2018.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées,
 - ~ à l'unanimité, de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire pour l'année 2019 à 3,90 € pour les repas enfants et sur la base de l'évolution forfaitaire de l'URSSAF – avantage « nourriture » - pour les adultes.
 - ~ à l'unanimité de maintenir les tarifs en vigueur pour la location de la salle polyvalente,
 - ~ à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la Halle,
 - ~ à l'unanimité, de maintenir les tarifs de locations des tables et bancs,
 - ~ à l'unanimité, de maintenir l'ensemble des tarifs en vigueur du camping municipal pour 2019,

Séance du 26 octobre 2018 - suite

- ~ à l'unanimité, de procéder pour le cimetière à une augmentation de 5 € pour les concessions trentennaires de 2 m² ; de 10 € pour les concessions trentennaires de 4 m² et les concessions cinquanteennaires de 2 m² ; de 20 € pour les concessions cinquanteennaires de 4 m² et de maintenir les tarifs pour le columbarium et le jardin du souvenir,
- ~ à l'unanimité, de maintenir le montant des cotisations à la bibliothèque municipale,
- ~ pour l'occupation du domaine public :
 - * à l'unanimité, conserve le montant des redevances :
 - terrasses (autorisées pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre) : 20 €,
 - cirques : caution de 600 € et 30 € par jour dans la limite de 3 jours maximum autorisés
 - taxis : 50 € par an,
 - commerçants ambulants : 50 € par an
 - * M. GELAS ayant quitté la salle, sans que cela soit obligatoire, par 5 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, fixe, à compter du 1^{er} janvier 2019, le montant de la redevance demandée au garage GELAS à 2 € par m² dans la limite de 80 m².
- **REJETTE**, après vote à mains levées, par 1 voix pour et 11 voix contre, la demande d'admission en non-valeur présentée par la trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne pour le titre n° 82 d'un montant de 104,94 € ayant pour débiteur La Poste.
- M. FORTIN, conseiller intéressé, ayant quitté la séance, **REJETTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la demande d'admission en non-valeur présentée par la trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne pour le titre de recette n° 268 pour un montant de 198,80 € ayant pour débiteur la SARL Caravaning du Château.
- **ACCEPTÉ**, après vote à mains levées, à l'unanimité ; le reversement par le SIEA de la somme de 469,14 € sur l'opération éclairage public 2015 route d'Ars, et affecte cette somme à l'article 2041582 pour réduire le montant à amortir sur cette opération figurant à l'état de l'actif sous le numéro EProutedars.
- **PROPOSE** MM Philippe BRUNEL, Jean-Marc GIMARET et Christian BEGUET de la liste majoritaire et MM. Claude FORTIN et Javier VALERO de la liste minoritaire comme membres de la Commission de contrôle pour les listes électorales.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°2 au procès-verbal constatant la mise à disposition de biens, portant sur la compétence « Assainissement » et plus particulièrement sur la parcelle cadastrée section ZC – n° 63 qui est mise à disposition de la Communauté de Communes Val de Saône Centre uniquement pour la partie correspondant à l'emprise des ouvrages techniques d'assainissement délimités par une clôture, et autorise Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer ledit avenant ainsi que tous les documents administratifs et/ou comptables se rapportant à cet avenant.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 voix contre, la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre telle que présentée, et autorise Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer ladite convention.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 voix contre, l'avenant n° 1 à la convention relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol passée entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières tel que présenté, et autorise Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer ledit avenant.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au 1^{er} janvier 2019.
- **PREND CONNAISSANCE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (collectif et non collectif) de l'année 2017
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport 2017 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Environnement / Economie locale / Agriculture du 19 septembre 2018 ; au Personnel communal du 20 septembre et du 25 octobre 2018 ; à la Révision du Plan Local d'Urbanisme du 18 octobre 2018 et à la Communication / Culture / Animation / Jeunes du 22 octobre 2018.

- Conseil Municipal

Séance du 26 octobre 2018 - suite

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjointes d'un permis de construire (construction maison individuelle), un certificat d'urbanisme opérationnel et huit déclarations préalables, dont deux pour division en vue de construire et cinq ont fait l'objet d'une opposition. Deux déclarations d'ouverture de chantier pour des déclarations préalables ont été déclarées irrecevables. Une visite de conformité a été fixée suite à une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour un permis de construire. Par contre, aucune visite ne sera effectuée pour deux déclarations préalables. La SAFER a transmis des informations concernant la vente de trois biens.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux. Madame le Maire informe qu'elle a décidé de mettre un terme à sa fonction de maire, tout en conservant son mandat de conseillère municipale. Cette décision a été prise uniquement pour des raisons de santé. Elle a adressé son courrier de démission à Monsieur le Préfet et attend sa réponse. Elle remercie l'équipe municipale pour le travail réalisé ensemble.

Séance du 9 novembre 2018

Présents : JC Mourregot – Y Badoil – P Ruiz – JM Gimaret – A Velu – V Gelas - C. Beguet – T Michal – N Feltrin – L Wynarczyk - C Morateur - C Fortin – B Doucet-Bon.

Absents : P Brunel (pouvoir à B Doucet-Bon) - J Valero

La séance est ouverte sous la présidence de M. Vincent GELAS, 1^{er} adjoint maire suppléant.

M. Bruno DOUCET-BON, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Christian BEGUET.

MM. Pierre RUIZ et Thierry MICHAL ont été désignés comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
- Bulletins nuls	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

Ont obtenu

M. MOURREGOT Jean-Claude treize voix (13)

M. FORTIN Claude une voix (1)

Monsieur Jean-Claude MOUREGOT (treize voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

- **FIXE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, à quatre le nombre des adjoints

ELECTION DES ADJOINTS

A l'issue du délai pour le dépôt des listes de candidats, le Maire constate que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'une	14
- Bulletins nuls	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
- Majorité absolue	7

Ont obtenu

M. GELAS Vincent douze voix (12)

M. FORTIN Claude une voix (1)

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par m. GELAS Vincent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste (Vincent GELAS – Pierre RUIZ – Agnès VELU – Nathalie FELTRIN).

- Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2018

Présents : JC Mourregot – V Gelas – P Ruiz - A Velu – N Feltrin - P Brunel – C Beguet – T Michal – L Wynarczyk – C Morateur - C Fortin – B Doucet-Bon.

Excusée : Y Badoil (pouvoir à N Feltrin)

Absents : JM Gimaret - J Valero

Secrétaire de séance : B Doucet-Bon

Le Conseil Municipal :

- Prend acte que la séance est enregistrée.

ATTRBUE, après vote à mains levées et à l'unanimité, les délégations suivantes à Monsieur le Maire :

- ~ 3°- De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change. La commission des finances sera associée au choix de l'organisme bancaire.
- ~ 4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ~ 5°- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- ~ 6°- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ~ 8°- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ~ 11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- ~ 15°- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- ~ 16°- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes juridictions.

FIXE, après vote à mains levées,

- ~ à l'unanimité, l'indemnité de fonction du Maire à 35% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit en-dessous du barème fixé par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, à compter du 10 novembre 2018
- ~ par 12 voix pour et 2 abstention, l'indemnité de fonction des Adjoints à 16,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à partir du 15 novembre 2018
- ~ par 12 voix pour et 1 voix contre, l'indemnité de fonction à M Thierry MICHAL, conseiller municipal, à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 15 novembre 2018.

DECIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité

- ~ de maintenir le nombre de membres des commissions communales, comme déterminé par délibération n° 2016/02/01 du 19 février 2016,
- ~ de supprimer la commission pour projet ancienne poste et le comité consultatif pour les transports scolaires,
- ~ d'intégrer les transports scolaires dans la commission sécurité qui prend le nom suivant : commission Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire,
- ~ de regrouper les commissions Bâtiments communaux et Voirie réseaux en une commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux composée de six membres.

- Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2018 - suite

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget communal ci-après :

FONCTIONNEMENT

~ dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

- Article 615232 Entretien et réparations réseaux + 6 600 €
- Article 61551 Matériel roulant + 1 300 €
- Article 61558 Autres biens mobiliers + 900 €

Total des dépenses + 8 800 €

~ recettes

Chapitre 013 Atténuations de charges

Article 6419 Remboursements sur rémunérations + 4 000 €

Chapitre 73 Impôts et taxes

- Article 73211 Attribution de compensation - 4 700 €
- Article 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation + 8 000 €

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

- Article 74832 Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle + 1 500 €

Total des recettes + 8 800 €

INVESTISSEMENT

~ dépenses

Opération n° 201601 « Ancienne poste »

- Article 2312 Agencements et aménagements de terrains - 1 500 €

Opération n° 226 « Réfection chaussées voirie »

- Article 2315 Installations, matériel et outillage technique + 1 500 €

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget annexe Locaux commerciaux ci-après :

FONCTIONNEMENT

~ dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

- Article 60611 Eau et assainissement - 500 €
- Article 60621 Combustibles - 1 000 €
- Article 615228 Entretien et réparations autres bâtiments - 2 375 €

Chapitre 66 Charges financières

Article 6611 Intérêts + 375 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement + 3 500 €

INVESTISSEMENT

~ dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

- Article 2132 Immeubles de rapport + 3 500 €

~ recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement + 3 500 €

- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école du 06 novembre 2018.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux Finances du 08 novembre 2018 ; à la Sécurité du 13 novembre 2018 et Environnement avec Communication du 20 novembre 2018.
- **DECIDE** de ne pas préempter les biens sis lieudit Ru Basse (immeuble non bâti) et 662 chemin de la Saône (immeuble bâti).

- Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2018 - suite

- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjointes d'un permis de construire (travaux sur construction existante) et de trois déclarations préalables, dont une pour division en vue de construire. Il a été discuté sur l'extension électrique pour le pylône relais de radiotéléphonie projeté par CELLNEX et du coût lié. Suite à la visite de conformité réalisée le 10 novembre, un refus a été donné en raison de l'occultation d'une ouverture non prévue dans l'autorisation (cela est régularisable). La SAFER a transmis une information concernant la vente d'un bien sis 1 154 chemin de Port Rivière.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

Séance du 21 décembre 2018

Présents : JC Mourregot – V Gelas – A Velu – N Feltrin - P Brunel – C Beguet – T Michal – L Wyncarczyk – C Morateur
- C Fortin – B Doucet-Bon
Excusée : Y Badoil (pouvoir à N Feltrin)
Absents : JM Gimaret - J Valero
Secrétaire de séance : A Velu

Le Conseil Municipal :

- Prend acte que la séance est enregistrée.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
 - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur une transaction portant sur un immeuble bâti sis 127 chemin du Gué.
 - ~ le choix de l'entreprise LINEAX de Reyrieux (Ain) pour la réalisation des travaux de signalétique dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments communaux consistant en
 - * traçage place PMR avec panneaux et bande de guidage pour les salles sises au Presbytère pour 515,55 € HT
 - * panneau accès PMR et bande de guidage pour l'église pour 199,50 € HTsoit un coût total de 715,05 € HT (858,06 € TTC)
 - ~ la fourniture par Manutan Collectivités d'une vitrine extérieure ALOA de 98x72 cm pour la salle polyvalente au prix de 216 € HT (259,20 € TTC)
 - ~ la location de l'appartement T2 sis 19 allée du Presbytère à Monsieur Florian SANTOS, à compter du 26 novembre 2018, avec un loyer de 450 € par mois.
- **PROCÈDE** à l'élection d'un conseiller communautaire. M. Jean-Claude MOURREGOT dépose sa candidature au titre de la liste majoritaire. M. Claude FORTIN dépose également sa candidature.

Nombre de bulletins	13
Nul	0
Blanc	0
Nombre de suffrages exprimés	13
Liste Jean-Claude MOURREGOT	12 voix
Liste Claude FORTIN	1 voix

Monsieur Jean-Claude MOURREGOT est donc désigné comme délégué communautaire de la commune de Messimy-sur-Saône, au sein de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

- **DECIDE**, après vote à mains levées, 12 voix pour et 1 abstention,
 - ~ de réaliser les travaux d'aménagement de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933,
 - ~ de déterminer comme suit le coût prévisionnel de l'opération :
 - * travaux 355 000 € HT
 - * divers et imprévus 35 500 € HT
 - * études dont maîtrise d'œuvre 35 500 € HT

Total 426 000 € HT

- Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2018 - suite

~ d'établir ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de cette opération :

* subvention du Département (estimation)	30 000 €
* autofinancement et/ou emprunt	396 000 €

Total	426 000 €

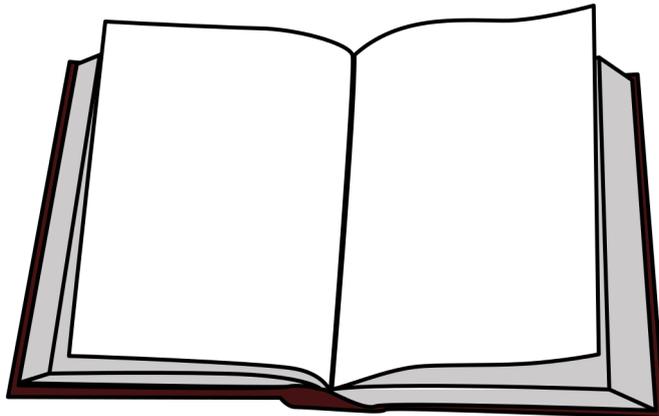
~ de solliciter une subvention, aussi élevée que possible, du département de l'Ain au titre de la Dotation territoriale 2020 (amendes de police).

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la convention de prestation de services conclue entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives au Comité consultatif d'action sociale du 12 décembre 2018 ; à la Révision du Plan Local d'Urbanisme du 19 décembre 2018 et l'Environnement avec la Communication du 20 décembre 2018.
- **EST INFORMÉ** de l'examen par le Maire et les Adjointes de trois permis de construire (deux constructions de maison individuelle et un pool house), de deux permis de construire modificatif (modification de la destination et modification de la surface de plancher), d'un permis de démolir (démolition d'une cabane) et de neuf déclarations préalables, donc cinq ont fait l'objet d'une opposition. Il a été présenté un point sur le suivi des dossiers vus et transmis pour instruction au service commun ADS. La SAFER a transmis une information concernant la vente d'un bien sis La Croix. Devant l'absence de réponse de CELLNEX pour la participation financière au raccordement électrique dans le cadre du projet d'un pylône de relais de radiotéléphonie, il a été transmis un nouvel avis défavorable pour ce dossier.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

Informations

Prochaines séances du Conseil Municipal les vendredis à 20h30 les 1er mars, 24 mai et 28 juin
et le jeudi 11 avril 2019 (en raison des conscrits)

Les réunions du conseil municipal sont publiques et tout le monde peut y assister



L'Info-Village est téléchargeable sur le site de la Commune www.messimysursaone.fr
Rubrique Info village

MESSIMIENNES ET MESSIMIENS:

RESERVEZ VOTRE JOURNEE !!

**La commune organise au printemps une exposition
sur le thème de l'eau**

Le samedi 4 mai de 9h à 18 h

Plusieurs partenaires participeront à cette belle journée :

**L'école; la Compagnie des artistes, association de peinture; la bibliothèque,
municipale; le club photos « Œil et lumière » ; ...**

**Des expositions à thème, des expositions artistiques, des conférences, des
ateliers de découverte...**

**Un parcours sera proposé dans Messimy afin de profiter
de toutes les activités, dans plusieurs lieux du village**

Un repas partagé sera organisé à la mi-journée ;



**Plein d'autres idées sont en préparation, mais
on ne va pas tout vous dévoiler !!**

SAMEDI 27 AVRIL 2019


Journée
Citoyenne


MESSIMY
SUR SAÔNE

Nettoyage des bords de Saône, tous ensemble, citoyens

Pour démarrer l'été à fond !

De 9h30 à 12h

RDV Place de la Mairie

*Nettoyage des bords
de Saône et du village
Organisation d'équipes*

**PRENDRE DES BOTTES ET DES
GANTS**

Une collation offerte en fin de matinée

Report au 11/5 en cas de pluie

Renseignements Mairie :

04 74 67 80 77

